



« Accélérer les actions en vue de l'atteinte d'un Pacifique bleu résilient »

Du 7 au 9 septembre, plateformes virtuelle  
De 12 h à 17 h, heure du Samoa

**Point 8.1 de l'ordre du jour : Aperçu de l'objectif régional 1 – Les peuples océaniques bénéficient d'une meilleure résilience face aux changements climatiques**

**Objet du document**

1. Présenter succinctement à la Conférence les principales priorités pour favoriser la mise en œuvre et l'atteinte de l'objectif régional 1 pour la période biennale 2022-2023.

**Introduction**

2. Au cours de la période biennale 2022-2023, le PROE continuera à aider les Membres à atteindre leurs objectifs et à construire un Pacifique qui soit résilient face aux changements climatiques. Le présent document de travail donne un aperçu des principales activités et initiatives devant être mises en œuvre par le PROE au cours de la prochaine période biennale.

**Principaux domaines d'intervention pour 2022-23 :**

**Objectif régional 1.1 : Renforcer la capacité des Membres des îles du Pacifique à diriger, à hiérarchiser et à gérer l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation et la réduction des risques de catastrophe pour atteindre leurs objectifs nationaux en matière d'environnement et de développement et leurs obligations volontaires et légales en vertu des accords régionaux et internationaux.**

3. Le PROE apportera son soutien aux Membres dans la mise en œuvre de leurs principales activités menées en vue de l'évaluation et de l'élaboration de politiques relatives aux changements climatiques, de l'intégration des changements climatiques au niveau opérationnel et du renforcement de la gestion des connaissances via le projet intra-ACP PACRES du FED 11.
  - Les Kiribati et Nioué figurent parmi les pays qui bénéficieront d'une aide pour l'intégration de la résilience aux changements climatiques, notamment par la création d'un outil d'aide à la prise de décisions.
  - Les États fédérés de Micronésie, les Tonga et les Tuvalu bénéficieront d'une aide dans leurs efforts en vue du renforcement de la gestion des connaissances, notamment par le biais de portails sur les changements climatiques.
  - Le Portail océanien sur les changements climatiques sera renforcé afin d'améliorer le partage d'informations et le courtage de connaissances.

4. Le PROE aidera les Membres à mettre en œuvre leurs contributions déterminées à l'échelle nationale via le Pôle CDN et les programmes du PROE. Nous étudions également les meilleures manières de redéployer le mécanisme régional d'assistance technique.
5. Les Membres bénéficieront d'une aide pour la mise en œuvre de leurs plans d'adaptation nationaux (PAN) par le biais de projets nationaux pour lesquels le PROE fait office d'organisme d'exécution, tels que le projet du Fonds d'adaptation des États fédérés de Micronésie et les plans d'adaptation nationaux financés par le FVC-PAN dans les États fédérés de Micronésie, à Nauru, à Nioué et aux Tuvalu.
6. Le PROE continuera à appuyer les pays Membres qui sont parties à la CCNUCC avant, pendant et après les Conférences des Parties à cette convention en fournissant des conseils d'ordre technique, en menant des actions de plaidoyer et de communication et en renforçant leurs capacités.

**Objectif régional 1.2 : Réduire au minimum les pressions multiples sur les écosystèmes fragilisés des îles du Pacifique en mettant en place des approches écosystémiques pour s'adapter aux changements climatiques, notamment des mesures de lutte contre l'acidification des océans et l'élévation du niveau de la mer, afin de préserver la biodiversité et d'apporter de services écosystémiques étayant les moyens d'existence et favorisant un développement durable.**

7. Le PROE aidera les États fédérés de Micronésie, Nauru, Nioué et les Tuvalu à intégrer les initiatives d'adaptation écosystémiques dans leur plan d'adaptation national via les projets PAN financés par le FVC-PAN. Les Îles Salomon, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa et Vanuatu seront assistés dans la mise en œuvre de projets pilotes d'adaptation écosystémique par le biais du projet intra-ACP PACRES du FED 11 et du projet MEBACC financé par Monaco. Des formations aux approches d'adaptation écosystémique et aux outils de planification seront mises au point et dispensées sur la plateforme de formation virtuelle du PCCC.

**Objectif régional 1.3 : Renforcer les capacités des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) en matière de prévisions météorologiques, de systèmes d'alerte précoce, de prévisions à long terme et de services climatologiques améliorés afin d'appuyer la prise de décision et la coordination des Membres par le biais du Conseil météorologique du Pacifique (CMP).**

8. Le PROE, par le truchement du Bureau météorologique du Pacifique, appuiera le travail du CMP pour coordonner la mise en œuvre des résultats attendus de lui, dont l'organisation de réunions régulières des six panels du CMP et l'harmonisation des projets et des partenaires en vue de l'obtention des résultats attendus du CMP.
9. Le PROE continuera à collaborer avec ses partenaires pour coordonner l'appui aux SMHN en ce qui concerne l'élaboration ou l'adaptation de législations, de politiques et de stratégies, et afin de renforcer les Systèmes d'alerte précoce et hydrométéorologiques du Pacifique dans le cadre du projet de Système d'alerte rapide face aux risques climatiques (CREWS 2.0) et du projet de Services météorologiques intra-ACP et applications associées (ClimSA), financés par l'UE.

10. Le PROE continuera à concevoir des programmes relatifs aux savoirs traditionnels et à intensifier son appui à trois États et territoires insulaires océaniques, notamment en élaborant des formations sur la collecte, le stockage, le suivi des indicateurs climatologiques grâce aux savoirs traditionnels, l'intégration de ces savoirs dans les prévisions et les alertes météorologiques, et l'élaboration de produits de communication sur les savoirs traditionnels à destination des communautés, par le biais des projets COSPPac, ClimSA et CREWS 2.0.
11. Le PROE continuera d'appuyer la création des stratégies de communication des SMHN et des formations en ligne sur la communication à l'aide des sites internet et de la plateforme de formation virtuelle du PCCC, avec pour objectif une prestation efficace des services météorologiques (notamment en ce qui concerne l'information) à l'attention des populations et des différents acteurs, dans le cadre du projet COSPPac.
12. Le PROE continuera d'apporter son concours à l'exécution du Plan de mise en œuvre du réseau PCCC OMM RA-V, et d'appuyer les secteurs par l'organisation, deux fois par an, du Forum sur les perspectives climatiques pour les îles du Pacifique (PICOF) et par l'animation de forums nationaux sur les perspectives climatiques (NCOF) et des séances sectorielles sur le climat. Il appuiera également la réalisation d'études de cas sectorielles visant à mettre en lumière l'utilité et la valeur de la climatologie pour prendre des décisions et mettre en place une modélisation du courtage des connaissances afin de fournir des informations sur mesure en fonction des besoins des utilisateurs et des utilisatrices dans le cadre du projet ClimSA.

**Objectif régional 1.4 : Aider les Membres insulaires océaniques à obtenir et à gérer les financements liés aux changements climatiques et leurs mécanismes d'accréditation nationaux.**

13. Le PROE continuera d'appuyer les pays insulaires du Pacifique dans l'élaboration ou la révision des modalités institutionnelles et concernant la gouvernance pour les aider à accéder au financement de l'action climatique, notamment en préparant des propositions de projet de préparation et en assistant leur la mise en œuvre.
14. Le PROE continuera d'apporter son appui aux Membres pour renforcer leurs capacités par le biais de formations sur le financement de l'action climatique destinées aux cadres prodiguées via la plateforme de formation virtuelle du PCCC.
15. Le PROE fournira un appui technique à au moins quatre pays insulaires du Pacifique en vue de renforcer leurs mécanismes et systèmes nationaux de planification, leur permettant l'accès au financement bilatéral et multilatéral de l'action climatique.

**Objectif régional 1.5 : Aider les Membres des îles du Pacifique à élaborer des politiques permettant d'assurer une réponse aux enjeux associées aux pertes et aux dommages, aux changements climatiques et à la mobilité des populations induite par les catastrophes.**

16. Le PROE mettra en œuvre la deuxième phase de l'initiative en faveur d'un Mécanisme d'assurance contre les changements climatiques dans les îles du Pacifique (PICCIF) et assistera les Membres dans l'élaboration et la mise en place de l'axe de travail sur la sécurité climatique dans le cadre du programme de Résilience face aux changements climatiques (CCR). Cela comprendra le lancement de la formation sur la sécurité

climatique destinée aux cadres (donnée par le biais de la plateforme virtuelle du PCCC), l'initiation d'un dialogue sur la sécurité climatique aux niveaux national et régional, des activités de recherche et le courtage des connaissances.

### Difficultés et potentialités

17. La pandémie de COVID-19 représente actuellement le principal obstacle à la réalisation de l'objectif régional 1. Les fermetures de frontières et les interdictions de déplacement dans la région ont considérablement freiné les voyages en provenance, à destination et au sein des États et territoires insulaires océaniques, ce qui a occasionné des délais et des ralentissements dans la mise en œuvre des activités nationales et régionales. Une grande partie des programmes financés par des bailleurs de fonds (comme le Fonds vert pour le climat, l'Union européenne ou le Fond d'adaptation) ont obtenu ou cherchent à obtenir des prorogations sans frais. Bien que certaines activités peuvent être menées à distance et grâce à la mobilisation de consultants et de consultantes locaux-ales appuyé-es à distance par le PROE, il est essentiel que le PROE et les spécialistes internationaux et internationales se trouvent sur place pour réaliser les activités. Les interdictions de voyage dans toute la région seront vraisemblablement maintenues en 2022.
18. Il y a de plus en plus d'intérêt à faire du PROE l'organisme accrédité auprès du Fonds vert pour le climat et du Fonds d'adaptation. L'éventail des PAN et des programmes du FVC en cours d'aide à la préparation, ainsi que les futurs projets nationaux portant sur l'atténuation, l'adaptation et les services climatiques, offriront davantage de possibilités pour renforcer les capacités des Membres à obtenir des financements pour l'action climatique et à amplifier l'exécution de leurs projets portant sur l'adaptation, l'atténuation et les services météorologiques, hydrologiques et climatiques. Des financements supplémentaires pour ces domaines d'action prioritaires pour favoriser la résilience face aux changements climatiques devraient se poursuivre en 2022-2023 par le biais d'accords bilatéraux conclus notamment avec l'UE, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, Irish Aid et la GIZ. On s'attend à ce que le Programme décennal d'investissement pour la préparation climatique du Pacifique, l'ajout de la sécurité climatique comme axe de travail dans le cadre du programme de Résilience face aux changements climatiques et le PCCC attirent de nouveaux financements à l'avenir.

### Recommandation

19. La Conférence est invitée à :
  - 1) **approuver** les principales activités et priorités stratégiques pour favoriser la mise en œuvre et l'atteinte de l'objectif régional 1 pour la période biennale 2022-2023.